

**Déclaration de la CNIDH au cours de la 48<sup>ème</sup> Session du Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies, à Genève.**

**Excellence Madame/Monsieur la/le Président(e) du Conseil,  
Distingués délégués,**

- La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme du Burundi vous remercie pour l'occasion lui offerte de vous présenter la situation des droits de l'homme du Burundi, en tant qu'institution Nationale Indépendante des Droits de l'Homme, doté du statut A.
- La CNIDH note avec satisfaction les avancées remarquables en matière des droits de l'homme au Burundi. Nous citons notamment la jouissance des libertés politiques et d'expression, la réouverture de certains médias et organisations de la société civile, libération de plus de 5000 prisonniers, la lutte contre l'impunité et la corruption, la gratuité de soins pour l'accouchement et les enfants âgés de moins de 5 ans, la gratuité de l'enseignement primaire, bientôt un Mécanisme National de Prévention Contre la Torture etc...
- La CNIDH recommande au Gouvernement du Burundi de poursuivre ses efforts dans l'amélioration des droits de l'homme et diligenter rapidement des enquêtes chaque fois qu'il y a allégation de violation des droits de l'homme, ainsi que l'amélioration de la communication avec les institutions partenaires.
- La Commission demande aux agences des Nations Unies, aux organisations internationales s'occupant des droits de l'homme et aux organisations de la société civile de collaborer étroitement et objectivement avec la CNIDH chaque fois qu'elles ont des cas précis d'allégations de violation des droits de l'homme.
- La CNIDH profite de l'occasion pour encourager le Président de la République du Burundi qui ne ménage aucun effort pour améliorer la situation des droits de l'homme dans tous les secteurs, particulièrement son engagement à réformer la justice Burundaise et les autres secteurs de la vie des Burundais.
- La CNIDH est prête à continuer et même amplifier son travail de promotion et protection des droits de l'homme conformément à la loi et de collaborer avec les autres acteurs des droits de l'homme dans le but d'améliorer ses prestations.
- Pour terminer, la responsabilité première en matière des droits humains incombe au Gouvernement. Il faudrait appuyer davantage les institutions nationales comme la CNIDH pour avoir des résultats tangibles.

Je vous remercie.

**septembre 2021**

**Fait à Bujumbura, le 15**

**NIMURABA**

**Dr Sixte Vigny**

**Président.**